

Association COMPAGNONS DE LA NUIT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Assemblée générale d'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

COMPAGNONS DE LA NUIT

15, rue Gay Lussac
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Compagnons de la Nuit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Association COMPAGNONS DE LA NUIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les modalités de première application du règlement ANC 2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Association COMPAGNONS DE LA NUIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Association COMPAGNONS DE LA NUIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 8 juin 2021

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Bilan Actif

	Au Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	
	Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces.brevets & droits simil.				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	6 902	3 163	3 739	4 429
Autres immob. corporelles	15 149	14 578	572	998
Immob. incorporelles en cours				
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL (I)	22 052	17 741	4 311	5 427
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
Emballages				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	558	279	279	279
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation (3)				
Clients & comptes rattachés				
Autres créances	8 137		8 137	5 487
Valeurs mobilières placement	2 305		2 305	2 305
Disponibilités	167 473		167 473	99 910
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	463		463	547
TOTAL (II)	178 936	279	178 656	108 527
Primes rembours.des oblig. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	200 987	18 020	182 967	113 954

1) dont droit au bail

2) dont à moins d'un an

3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

	Au Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
		Net	Net
FONDS PROPRES			
Fonds propres			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		167 374	167 374
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		-60 187	-19 803
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		-12 591	-12 591
Report à nouveau		-59 913	-104 706
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 359	-60 187
Subventions d'investissement			64 595
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		47 042	34 683
FONDS DEDIES			
Engagements Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		0	0
TOTAL (III)		0	0
DETTES (1)			
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)		90	108
Emprunts et dettes financières divers(3)			
Avces et acptes reçus s/commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		54 716	23 196
Dettes fiscales et sociales		81 119	55 967
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes			
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL (IV)		135 926	79 271
Ecart de conversion passif			
TOTAL GENERAL (I - V)		182 967	113 954
<i>(1) dont à plus d'un an</i>			
<i>(1) dont à moins d'un an</i>		135 926	79 271
<i>(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque</i>			
<i>(3) dont emprunts participatifs</i>			

Compte de Résultat

Au Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Etudes et prestations	0	207
Subventions d'exploitation	317 483	319 634
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges	1 314	20 322
Autres produits	2 215	10 585
TOTAL (I)	321 012	350 749
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Autres achats et charges externes	88 680	69 335
Impôts, taxes et versements assimilés	2 700	4 164
Salaires et traitements	154 444	232 671
Charges sociales	52 621	87 610
Autres charges de personnel	6 318	8 496
Dotations aux amortissements s/immobilisations	1 116	1 116
Dotations aux provisions s/immobilisations		
Dotations aux provisions s/actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Dotations pour engagement fonds dédiés		
Autres charges	2 773	7 544
TOTAL (II)	308 653	410 936
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	12 359	-60 187
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée (III)		
Perte supportée, bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
Autres valeurs mob., créances d'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets s/cessions valeurs mob.de placement		
TOTAL (V)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement		
TOTAL (VI)		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	12 359	-60 187

Compte de Résultat (Suite)

Au Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
	Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises s/provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL (VIII)		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
PRODUITS (I+III+V+VII)	321 012	350 749
CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	308 653	410 936
5- RESULTAT (Produits - Charges)	12 359	-60 187

Règles et méthodes comptables

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 un total de 182 967 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un excédent de 12 359 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été établis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03, en tenant compte du règlement 2018-06 relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les comptes annuels clos au 31/12/2020 de l'association Compagnons de la nuit ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Covid-19.

La première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a conduit l'association à reclasser la subvention d'investissement en report à nouveau.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées conformément au Règlement 04-06 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés conformément au Règlement 02-10 du Comité de la Réglementation Comptable applicable à compter du 1^{er} janvier 2005, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue :

➤ Logiciels	1 an
➤ Aménagements, installations générales	10 ans
➤ Matériel informatique	3 ans
➤ Matériel et mobilier de bureau	3 à 5 ans

Il est comptabilisé un stock d'ouvrages reçu par l'Association au cours d'exercices antérieurs : « Viens chez moi, j'habite dehors », « Contrebandiers de l'espoir », « Poèmes de la nuit » et « Jeudi 21h30 ».

La valorisation de ce stock a fait l'objet, en 2008, d'une dépréciation de 279,10 €, compte tenu des perspectives de ventes limitées.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

		Au 31/12/2020		
CADRE A		Val.brute des immo.au début	AUGMENTATIONS	
			Réévaluation	Acquis.créat.
Frais établissement, rech. et dévelop.	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			
Terrains		6 902		
Constructions				
Install.générales, agenc.et aménag.construct.				
Install.tech.matériel et outillage industriels				
Instal.générales, agencements aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique mobilier		15 149		
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	TOTAL III	22 052		
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	TOTAL IV			
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)	22 052		

CADRE B		DIMINUTIONS		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Rééval.Lég. V.O. Immo. en fin d'exercice
		Par virements poste à poste	Par cessions, mis hors serv		
Frais établ.rech.et dév.	TOTAL I				
Aut.postes immo.incorpo.	TOTAL II				
Terrains				6 902	
Constructions					
Instal.gén.agenc.et améng.const.					
Instal.tech.matér.& outil.indus.					
Instal.généragenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matér.de bureau & informat.mobil				15 149	
Immobilisat.corporelles en cours					
Immobilisat.corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immob. corporelles	TOTAL III			22 052	
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations					
Immob. financières	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV)			22 052	

Amortissements

		Au 31/12/2020			
Cadre A : SITUAT.MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISAT.AMORTISSABLES		Montant déb. d'exercice	Augmentation Dotat. Exer.	Diminutions Repris.exer	Montant fin d'exercice
Frais établis.rech.& dével.	TOTAL I				
Aut.postes immo.incorporel.	TOTAL II				
Terrains Constructions: -sur sol propre -sur sol d'autrui -Instal.Général.Agenc.et Aménag.const. Instal.Tech.Matér.& Outil.industriel Autres immobilisations corporelles: -Instal.Général.Agenc.Aménag.divers -Matériel de Transport -Matériel de bureau & Informat.mobil -Emballage Récupérable & Divers		2 473	690		3 163
		14 152	426		14 578
Immobilisations corporelles	TOTAL III	16 625	1 116		17 741
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	16 625	1 116		17 741

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			Cadre C : PROV.AMT.DEROG		
Immobilisat.amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais d'établ. Rech. & Dév. TOTAL I					
Immo. incorporelles TOTAL II					
Terrains Constructions: -sur sol propre -sur sol d'autrui -Inst.géné.agenc.aménag. Inst.tech.mat & outillage Autres immob.corporelles: -Inst.géné.agenc.aménag. -Matériel de transport -Mat.bureau & inform.mob -Emballages récup.& div.	690				
	426				
Immo. corporelles TOTAL III	1 116				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 116				

Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Au 31/12/2020				
NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. d'exercice	Augmentation Dota. Exer.	Diminutions Repris.exer.	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées -Amortissements dérogatoires -Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges -Provisions pour litiges -Prov.pour garanties données clients -Provisions pour amendes et pénalités -Provisions pour pertes de change -Prov.pr pensions & oblig.similaires -Provisions pour impôts -Provisions pour grosses réparations -Prov.pr charg.social.& fisc.s/congés -Autres prov.pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation -Immobilisations incorporelles -Immobilisations corporelles -Autres immobilisations financières -Stocks et en-cours -Comptes clients -Autres provisions pour dépréciation	279			279
TOTAL III	279			279
TOTAL GENERAL (I + II + III)	279			279
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

		Au 31/12/2020	
CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Créances clients et comptes rattachés			
Personnel et comptes rattachés	6 368	6 368	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Subventions à recevoir			
Débiteurs divers	1 769	1 769	
Produits à recevoir			
Charges constatées d'avance	463	463	
TOTAL	8 600	8 600	
<i>(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice</i>			

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emp.aup.étbl.crédit (1)	90	90		
Empr.dettes financ.divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 716	54 716		
Personnel et comptes rattachés	22 647	22 647		
Sécu.soc., autres organis.sociaux	51 017	51 017		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	7 455	7 455		
Dettes /immobil.& cptes rattachés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	135 926	135 926		
<i>(1) Empr.sous.en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Empr.remb. en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Montant des div.empr.& dettes</i>				

Tableau de variation des fonds propres

LIBELLE	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Fonds propres				
Legs et donations sans droit de reprise	22 547			22 547
Autres réserves	144 827			144 827
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-19 803	-60 187	-19 803	-60 187
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-12 591			-12 591
Report à nouveau débiteur	-104 706	44 792		-59 914
Résultat de l'exercice	-60 187	12 359	-60 187	12 359
Subventions d'investissement	64 595		64 595	
TOTAL GENERAL	34 683	-3 035	-15 394	47 042

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2018-06, la subvention d'investissement a été reclassée en report à nouveau.

COMPAGNONS DE LA NUIT

15, rue Gay Lussac
75005 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris, le 8 juin 2021

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE